

# ACTION URGENTE

## LIBAN. TROIS RÉFUGIÉS SYRIENS RISQUENT UN RENVOI FORCÉ

Trois réfugiés syriens du gouvernorat de Deraa (sud de la Syrie), Ahmad Al Waked, Tarek Al Alo et Fares Al Zobi, arrêtés par la Direction générale de la sûreté générale à l'aéroport international de Beyrouth les 13, 14 et 16 septembre 2021 respectivement, risquent d'être renvoyés de force vers la Syrie. Depuis leur arrestation, les trois hommes sont détenus au secret.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Directeur de la Sûreté générale**  
Major General Abbas Ibrahim  
General Directorate of General Security  
Adlieh-Beirut  
Liban

Formulaire de contact : [www.general-security.gov.lb/en/contact](http://www.general-security.gov.lb/en/contact)

Monsieur,

Trois réfugiés syriens du gouvernorat de Deraa (sud de la Syrie), **Ahmad Al Waked, Tarek Al Alo et Fares Al Zobi**, étaient sur le point de quitter le Liban les 13, 14 et 16 septembre 2021 respectivement lorsque des agents de la Direction générale de la sûreté générale les ont arrêtés à l'aéroport international de Beyrouth. Depuis lors, leurs proches en Syrie ont perdu le contact avec eux.

Selon les informations obtenues par Amnesty International, un avocat spécialiste des droits humains a cherché à suivre leur cas, mais les demandes qu'il a adressées à la Direction générale de la sûreté générale en vue de rencontrer les trois hommes et d'obtenir d'eux des procurations signées ont été rejetées ou laissées sans suite à ce jour. D'après cet avocat, des agents de la sûreté générale l'ont informé qu'Ahmad Al Waked et Tarek Al Alo étaient détenus à l'Unité d'information de la Direction générale de la Sûreté générale à Beyrouth, et que Fares Al Zobi avait pour sa part été transféré à la police militaire de l'armée libanaise. Celle-ci, toutefois, a affirmé à l'avocat le 21 septembre que Fares Al Zobi n'était pas sous sa garde. Cet homme est donc victime d'une disparition forcée, ce qui l'expose à un risque accru de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

**Je vous prie instamment de veiller à ce que ces trois hommes ne soient pas soumis à un retour forcé vers la Syrie, aucune partie du pays n'étant actuellement assez sûre pour y renvoyer des personnes, et à ce qu'ils soient libérés ou inculpés d'une infraction dûment reconnue par le droit international. De plus, la Direction générale de la sûreté générale doit immédiatement révéler où se trouve Fares Al Zobi et veiller à ce que les trois hommes puissent immédiatement bénéficier des services d'un avocat et communiquer avec leurs proches, conformément à l'article 47 du Code de procédure pénale.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Ahmad Al Waked, Tarek Al Alo et Fares Al Zobi sont trois Syriens qui ont fui le gouvernorat de Deraa, dans le sud de la Syrie, parce que leur sécurité était menacée. Les affrontements violents entre les forces gouvernementales syriennes et les groupes armés se sont intensifiés ces derniers mois à Deraa.

Les trois hommes sont entrés au Liban dans le but de demander l'asile dans un pays tiers. Le Liban accueille plus d'un million de réfugié-e-s syriens, ce qui représente désormais plus d'un quart de la population. Dans une lettre adressée en décembre 2020 à Amnesty International, la Direction générale de la sûreté générale a confirmé que les autorités avaient renvoyé 6 002 Syriens et Syriennes entre mai 2019 et fin 2020, dont 863 en 2020, le Conseil supérieur de la Défense ayant pris la décision de renvoyer les personnes réfugiées entrés « illégalement » au Liban après le 24 avril 2019. Les renvois forcés ont été partiellement suspendus en 2020 en raison de la pandémie. Parallèlement à la décision de 2019, le Liban a interdit au HCR, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, d'enregistrer tout nouveau cas de réfugiés syriens depuis 2015.

Le 5 septembre 2021, la Direction générale de la sûreté générale a annoncé sa décision de renvoyer six réfugiés syriens accusés d'être entrés dans le pays irrégulièrement, malgré les graves risques qu'ils courraient en cas de retour en Syrie. Amnesty International a [appelé les autorités](#) à s'en abstenir. Dans une déclaration encourageante datée du 8 septembre, le général de division Abbas Ibrahim, directeur de la Sûreté générale au Liban, a confirmé que ces six hommes ne seraient pas renvoyés. Cependant, les six réfugiés syriens sont toujours détenus à ce jour. Cette affaire est une triste illustration des conséquences de la décision du Conseil supérieur de la défense d'expulser les réfugié-e-s entrés « illégalement » sur le territoire libanais après le 24 avril 2019.

Étant donné que le droit de demander l'asile est un droit fondamental et que la Syrie n'est toujours pas un pays sûr vers lequel renvoyer ces personnes, la décision du Conseil supérieur de la défense doit être annulée dans les meilleurs délais, et les réfugié-e-s venant de Syrie doivent pouvoir pleinement bénéficier de la protection du Liban. Comme Amnesty International [l'a montré](#), les autorités syriennes prennent spécifiquement pour cible les personnes qui ont fui le pays lorsqu'elles rentrent en Syrie, les soumettant à des actes de torture, à des détentions arbitraires et des disparitions forcées.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : arabe  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 25 NOVEMBRE 2021.  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Ahmad Al Waked (il), Tarek Al Alo (il), Fares Al Zobi (il)